

Théâtre

Mention : Arts du spectacle [Licence]

Infos pratiques

- > Composante : Philo, Info-Comm, Langages, Littératures & Arts du spectacle
- > Durée : 3 ans
- > ECTS : 180
- > Ouvert en alternance : Non
- > Formation accessible en : Formation initiale
- > Formation à distance : Non
- > Lieu d'enseignement : Nanterre
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Durée moyenne de la formation :

Présentation

Présentation

Après deux années communes, la licence propose une spécialisation à travers deux parcours, Cinéma et Théâtre, accessibles en troisième année. Le parcours Théâtre approfondit l'étude de l'histoire, de la théorie et de l'esthétique théâtrales, proposant, d'une part, une approche transhistorique, et d'autre part, une mise en perspective des enjeux propres à la période contemporaine et à l'actualité des scènes française et internationale, et ce, notamment à travers une ouverture sur les formes plurielles et interdisciplinaires des arts vivants. Le parcours Théâtre poursuit également l'approfondissement des connaissances sur les politiques et l'économie des arts vivants et initie les étudiant·es aux métiers connexes à la création scénique, de la pédagogie des arts vivants à la médiation culturelle. De plus, les étudiant·es expérimentent, sous forme d'ateliers de pratique, les phases du montage d'un spectacle – du travail sur le texte à la présentation d'une mise en espace – consolidant leurs connaissances et savoir-faire dans les domaines du jeu, de la dramaturgie, de la mise en scène, de la scénographie et des techniques de la scène.

Aux parcours Cinéma et Théâtre s'ajoute par ailleurs le parcours Théâtre : pratique de la scène, réservée aux élèves de l'École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg et accessible sur concours.

Objectifs

La licence en Arts du spectacle est fondée sur la pluridisciplinarité, adossée à la recherche, et soucieuse de la pré-professionnalisation de ses étudiant·es. La formation repose sur l'équilibre entre théorie et pratique. Sur le plan théorique, ses deux principales lignes de force sont les enseignements en histoire et en esthétique des arts du spectacle (cinéma et théâtre). Leur progression pédagogique, partant du cinéma des premiers temps et du théâtre de l'Antiquité, se déploie chronologiquement au cours des différentes années du cursus. Sur le plan pratique, la formation comprend la participation à des cours et stages d'initiation et de perfectionnement technique dans le cadre d'ateliers de cinéma et de théâtre. Les étudiant·es qui optent pour le parcours Théâtre en troisième année ont ainsi à la fois une formation bidisciplinaire et des savoirs et compétences solides dans le domaine des arts vivants.

Savoir-faire et compétences

Compétences théoriques : connaissance de l'esthétique, de l'histoire et des écrits relatifs au cinéma et au théâtre ; mobilisation d'une réflexion critique ; méthodologies d'analyse et de documentation. Compétences pratiques : conception et réalisation d'un projet artistique ; initiation aux techniques liées à la création artistique. Compétences liées à l'insertion professionnelle et à la conduite de projets culturels : identification des champs professionnels en relation avec les acquis de la mention ainsi que des parcours possibles pour y accéder ; apprentissage du travail en équipe autant qu'en autonomie ; capacité à prendre des responsabilités dans la conduite d'un projet.

Les + de la formation

Les étudiant·es de la licence en Arts du spectacle proposée à l'université Paris Nanterre acquièrent une solide formation pluridisciplinaire en études cinématographiques et théâtrales au cours des deux premières années, qu'ils-elles renforcent dans un domaine ou l'autre par une spécialisation en troisième année. Les étudiant·es qui optent pour la spécialisation en théâtre développent des connaissances et des compétences théoriques et pratiques qui ouvrent sur des poursuites d'études en master ou dans les Écoles supérieures de théâtre. Sur le plan théorique, les enseignements en histoire, en esthétique, ainsi que l'analyse de spectacles sont les principales forces de la licence, qui comprend aussi des cours sur les politiques et l'économie des arts vivants. Soucieuse de pré-professionnaliser ses étudiant·es, la formation repose aussi, pour chaque année de la licence, sur un nombre important de cours pratiques liés aux métiers du théâtre (jeu, dramaturgie, mise en scène, scénographie, techniques de la scène, etc.), qui permettent aux étudiant·es de s'orienter vers les métiers liés aux institutions théâtrales, à la création scénique, au conseil artistique, à la médiation culturelle, etc.

Organisation

La licence en Arts du spectacle propose aux trois niveaux de la licence des enseignements fondamentaux obligatoires ainsi qu'un choix de cours magistraux, de travaux dirigés et d'ateliers de pratique consacrés au cinéma et au théâtre permettant à l'étudiant·e de personnaliser son parcours. La spécialisation du parcours Théâtre s'opère en troisième année. Le régime général d'inscription est le contrôle continu. À certaines conditions et pour certaines UE, les étudiant·es peuvent s'inscrire en régime dérogatoire. La licence en Arts du spectacle relève d'un calendrier dérogatoire (tenue des jurys uniquement en fin d'année).

Contrôle des connaissances

Par défaut, l'étudiant·e est soumis·e au régime standard de contrôle des connaissances, qui implique l'assiduité aux enseignements et le respect des évaluations prévues dans le cadre de chaque EC ou UE. Le contrôle des connaissances se fait principalement suivant deux modalités : Contrôles Terminaux (CT) et Contrôles Continus (CC),

avec une évaluation en présentiel (dans la majorité des cas) – écrite ou orale, ou à distance. Dans des cas spécifiques, et pour certaines UE ou EC (à l'exception des cours pratiques), un régime dérogatoire peut être sollicité par l'étudiant·e, selon des règles spécifiques. L'évaluation est alors en CT.

Stage ou alternance

Stages

- > **Stage:** Facultatif (de 1 semaine à 3 mois)
- > **Stage à l'étranger:** Facultatif (de 1 semaine à 3 mois)

Le stage dans le cadre de la licence en Arts du spectacle ne peut être effectué qu'en bonus au diplôme. Le stage est validé automatiquement, c'est-à-dire qu'il ne requiert pas de rapport de stage, ni d'oral et n'est pas crédité (crédits ECTS).

Le stage peut être effectué dans tout type d'entreprise dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel, de la télévision, du théâtre, des arts vivants, etc. D'autres types d'entreprises sont envisageables, sous réserve de l'accord de l'enseignant·e référent·e (qui doit être consulté·e avant l'établissement de la convention). Il est rappelé que, dans le cadre d'un stage en France, les entreprises ont obligation de rémunérer les stagiaires quand le stage est de plus de deux mois.

Le stage ne donne pas droit à des dispenses de cours et doit donc être compatible avec le travail universitaire. Le stage ne peut en aucun cas entraîner l'absence de l'étudiant·e aux enseignements et aux sessions d'examens.

Période de stage : le stage effectué en bonus au diplôme ne peut en aucun cas se dérouler en dehors des bornes de l'année universitaire.

- L1 : uniquement pendant les vacances scolaires ou à l'issue de la fin des cours du semestre 2. Aucune dérogation possible.

- L2 et L3 : durant l'année universitaire (voir calendrier universitaire).

Il revient à chaque étudiant·e d'effectuer personnellement les démarches pour trouver un stage.

Aide à la recherche de stage : voir avec le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de l'Université Paris Nanterre (<https://baip.parisnanterre.fr/>)

Des offres de stages sont proposées sur : <https://reseau.pro.parisnanterre.fr/index.php/page/rubrique/id/14>

Des offres de stages dans le domaine des métiers de la culture sont régulièrement publiées sur : <https://www.profilculture.com/>

Vous pouvez également consulter la Plateforme carrières de l'université : <https://parisnanterre.jobteaser.com/>

Admission

Conditions d'admission

Pour une entrée en L1 : parcoursup.fr

Pour une entrée en L2 : L1 en Arts du spectacle ou 1^{ère} année de formation dans le domaine du cinéma et/ou du théâtre.

Pour une entrée en L3 : L2 en Arts du spectacle ou 2^e année de formation dans le domaine du cinéma et/ou du théâtre.

Modalités de candidature

Dépôt de candidature sur la plateforme e-candidat : ecandidat.parisnanterre.fr

Pré-requis et critères de recrutement

- Pour une entrée en Licence 1 : parcoursup.fr
- 1 à 2 années de formation dans le domaine des arts du spectacle, incluant des enseignements dans le domaine de l'analyse des textes et des images ;
- Une pratique soutenue de spectateur·rice de cinéma et/ou de théâtre ;
- Une motivation personnelle à intégrer la formation ;
- Des expériences professionnalisantes (stages, emplois, volontariat, projets personnels) dans le domaine des arts du spectacle.

Et après

Poursuite d'études

La licence 1 en Arts du spectacle se poursuit en deuxième année (théâtre et cinéma), puis en troisième année, parcours Théâtre ou Cinéma. Une possibilité de réorientation vers une autre licence est toutefois ouverte en première année, à l'issue du premier semestre. Le parcours de licence Théâtre permet de postuler à trois parcours de la mention de master Théâtre : 1) à visée professionnalisante : Mise en scène et dramaturgie ; 2) international : Comparative Dramaturgy & Performance Research ; 3) de recherche : Écritures et représentations. Le parcours de master Pratique de la scène est réservé aux élèves de l'École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg. La licence apporte également le socle de connaissances et de savoir-faire indispensable à la préparation des concours d'entrée des Écoles supérieures de théâtre et permet de s'orienter vers différents concours de la fonction publique et de la filière culturelle de la fonction publique territoriale.

Insertion professionnelle

Les étudiant·es ont vocation à s'insérer professionnellement dans les métiers liés aux institutions théâtrales publiques et privées (production, diffusion, programmation, communication, relations avec le public, conseil artistique, médiation culturelle, coordination et encadrement de projets culturels et pédagogiques) ; à la création scénique (écriture, mise en scène, dramaturgie, scénographie, jeu, performance, régie) ; à l'enseignement et à la recherche (dans le secondaire, lycée option « théâtre » et dans l'enseignement supérieur) ; à l'édition, la traduction et la critique ; ou encore à la conservation du patrimoine (bibliothèques spécialisées, archives du spectacle, banques de données).

Fiches métiers ROME

- > G1202: Animation d'activités culturelles ou ludiques
- > L1203: Art dramatique
- > L1301: Mise en scène de spectacles vivants

- > L1302: Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel
- > L1304: Réalisation cinématographique et audiovisuelle

Contact(s)

- > **Eric Thouvenel**
Responsable pédagogique
eric.t@parisnanterre.fr
- > **Catherine Girardin**
Responsable pédagogique
cgirardin@parisnanterre.fr

Autres contacts

Secrétariat Administratif : secretariat-licence-ads@phillia.parisnanterre.fr

Mme Lucie ANDRÉ (secrétariat pédagogique : licences 1 et 2)

Mme Tessy CHARLES-ELIE-NELSON (secrétariat pédagogique : licence 3)

Enseignant-re#fe#rent pour les stages
(licence en Arts du spectacle) : Fabien Bouilly
(fabien.bouilly@parisnanterre.fr)